

Liste récapitulative des délibérations

Séance du huit Avril deux mil vingt quatre

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	CDC2024009	Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise Accepté à l'unanimité
2	CDC2024010	Compte administratif 2023 Budget SPANC Accepté à l'unanimité
3	CDC2024011	Affectation du résultat - SPANC Accepté à l'unanimité
4	CDC2024012	Frais de personnel du SPANC Accepté à l'unanimité
5	CDC2024013	Vote du Budget SPANC Accepté à l'unanimité
6	CDC2024014	Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise Accepté à l'unanimité
7	CDC2024015	Compte administratif 2023 Budget Général Accepté à l'unanimité
8	CDC2024016	Augmentation des Taxes directes locales Refusé à la majorité
9	CDC2024017	Maintien des taux 2023 des Taxes directes locales Accepté à l'unanimité

10	CDC2024018	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024 Accepté à l'unanimité
11	CDC2024019	Fixation du produit de la taxe GEMAPI Accepté à la majorité
12	CDC2024020	Subventions Accepté à l'unanimité
13	CDC2024021	Affectation du résultat - Budget Général Accepté à l'unanimité
14	CDC2024022	Vote du Budget Général Accepté à la majorité
15	CDC2024023	Renouvellement de la convention Initiative Cher Accepté à l'unanimité
16	CDC2024024	Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme - Bilan de la concertation Accepté à l'unanimité



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024009 – Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

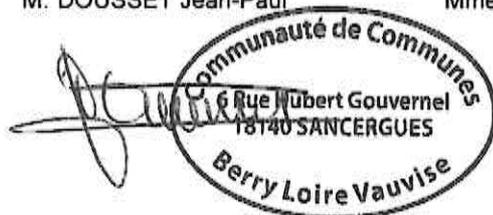
- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024009-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024010 – Compte administratif 2023 Budget SPANC

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SPANC						
Résultat reportés			0,00	14 461,29 €		14 461,29 €
Opération de l'exercice			36 944,95 €	27 210,00 €	36 944,95 €	27 210,00 €
TOTAUX			36 944,95 €	41 671,29 €	36 944,95 €	41 671,29 €
Résultat de clôture				4 726,34 €		4 726,34 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

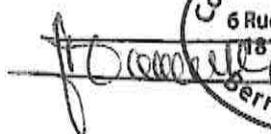
En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie






Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 10/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024010-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Vice-Président, CHARACHE Jean-Luc,
A Sancergues, le 08/04/2024

Le Vice-Président, CHARACHE Jean-Luc,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A Sancergues, le 08/04/2024

Les membres du Conseil Communautaire,



Nombre de membres en exercice : 31
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président	
Monsieur CHARACHE Jean-Luc, Vice Président	
Monsieur VIGNEL Joël, Vice Président	
Madame MENARD Francine, Vice Présidente	
Madame VASICEK Monique, Vice Présidente	
Monsieur AMIOT Jean Christophe	
Monsieur AUCLERC Thierry	
Madame BLANCHÉ CHEVALIER Chantal	
Monsieur BOLNOT Yves	Absent excuse Procuration à M. EGROT
Monsieur CHAPELIER Bruno	
Monsieur DE CHOULOT Etienne	
Monsieur DE LEO Claudio	Absent excuse Procuration à M. de CHOULOT
Monsieur DE ROLLAN DALLON Jacques	

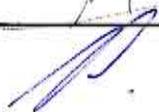
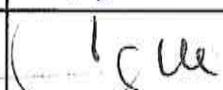
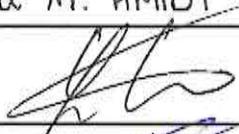
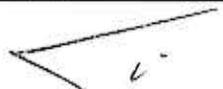
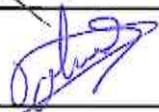
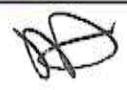
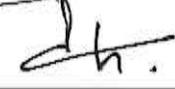
Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024010-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur DEBONO Yves	
Monsieur DECOUT Jacques	
Monsieur DELAVault André	
Monsieur DUPREZ Thierry	
Monsieur EGROT Gérard	
Madame GARNAUD Aurélie	Absente excusée par procuration à M. AMIOT
Monsieur LE CAM Olivier	
Monsieur MALLERON Dominique	
Monsieur MAZABRAS Jean-Claude	Absent
Madame METENIER Martine	
Madame MOULINNEUF Christine	Absente excusée par procuration à M. AUCLERC
Monsieur PASQUE Jean-François	
Monsieur POLICARD Philippe	
Madame ROGER Stéphanie	
Madame SEILLIER Sophie	
Monsieur SERVOIS Bertrand	
Madame TRINQUET Simone	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024010-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Madame VERNEAU Marie-Pierre

Absence excusée association
à Mme BLANCHÉ CHEVALIER

Certifié exécutoire par le Vice-Président, CHARACHÉ Jean-Luc, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 11/04/2024

Sancergues, le 11/04/2024



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024010-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024011 – Affectation du résultat - SPANC

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 9 734,95
B. Résultats antérieurs reportés	14 461,29
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)	4 726,34
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
Besoin de financement F.= D. + E.	0
AFFECTATION = C.=G.+H.	4 726,34
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G.= au minimum couverture du besoin de financement F.	
3) Report en exploitation R 002	4 726,34
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024011-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 11/04/2024

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024012 – Frais de personnel du SPANC

Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget SPANC,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité, d'un montant de 5600,00 € basé sur 4h/semaine comme inscrit au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024012-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024013 – Vote du Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget SPANC (445) 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 92 600,00 EUR et en section d'investissement à 0 EUR, l'approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024013-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Jean-Paul DOUSSET,
A Sancergues, le 08/04/2024
Le Président, Jean-Paul DOUSSET,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Sancergues, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES : Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président	
Monsieur CHARACHE Jean-Luc, Vice Président	
Monsieur VIGNEL Joël, Vice Président	
Madame MENARD Francine, Vice Présidente	
Madame VASICEK Monique, Vice Présidente	
Monsieur AMIOT Jean Christophe	
Monsieur AUCLERC Thierry	
Madame BLANCHÉ CHEVALIER Chantal	
Monsieur BOLNOT Yves	Absent excuse procuration à M. EGROT
Monsieur CHAPELIER Bruno	
Monsieur DE CHOULOT Etienne	
Monsieur DE LEO Claudio	Absent excuse procuration à M. de CHOULOT
Monsieur DE ROLLAN DALLON Jacques	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

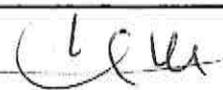
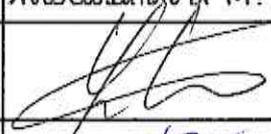
Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 018-200032514-20240408-CDC2024013-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur DEBONO Yves	
Monsieur DECOUT Jacques	
Monsieur DELAVault André	
Monsieur DUPREZ Thierry	
Monsieur EGROT Gérard	
Madame GARNAUD Aurélie	Absente excusée Procuration à M. AMIOT
Monsieur LE CAM Olivier	
Monsieur MALLERON Dominique	
Monsieur MAZABRAS Jean-Claude	Absent
Madame METENIER Martine	
Madame MOULINNEUF Christine	Absente excusée Procuration à M. AUCLERC
Monsieur PASQUE Jean-François	
Monsieur POLICARD Philippe	
Madame ROGER Stéphanie	
Madame SEILLIER Sophie	
Monsieur SERVOIS Bertrand	B. Lusi
Madame TRINQUET Simone	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 018-200032514-20240408-CDC2024013-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Madame VERNEAU Marie-Pierre

Absente exécuté Procuration
à Mme BLANCHÉ CHEVALIER

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Paul DOUSSET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

A Sancergues, le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024013-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024014 – Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

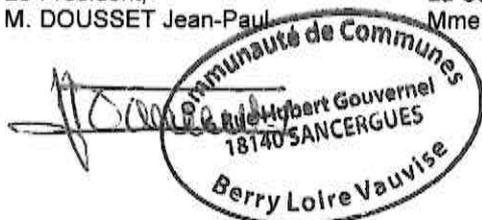
En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024014-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Absstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024015 – Compte administratif 2023 Budget Général

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultat reportés	25 059,10 €	- €	- €	116 359,32 €	25 059,10 €	116 359,32 €
Opération de l'exercice	105 757,72 €	99 670,09 €	1 035 166,57 €	1 114 816,41 €	1 140 924,29 €	1 214 486,50 €
Totaux	130 816,82 €	99 670,09 €	1 035 166,57 €	1 231 175,73 €	1 165 983,39 €	1 330 845,82 €
Résultat de clôture	31 146,73 €			196 009,16 €		164 862,43 €
Reste à réaliser	2 000,00 €				2 000,00 €	
Totaux cumulés	33 146,73 €			196 009,16 €		162 862,43 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024015-DE

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024015-DE



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Vice-Président, Joël VIGNEL,
A Sévry, le 08/04/2024
Le Vice-Président, Joël VIGNEL,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Sévry, le 08/04/2024

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président	
Monsieur CHARACHE Jean-Luc, Vice Président	
Monsieur VIGNEL Joël, Vice Président	
Madame MENARD Francine, Vice Présidente	
Madame VASICEK Monique, Vice Présidente	
Monsieur AMIOT Jean Christophe	
Monsieur AUCLERC Thierry	
Madame BLANCHÉ CHEVALIER Chantal	
Monsieur BOLNOT Yves	Absent excuse procuration à M. EGROT
Monsieur CHAPELIER Bruno	
Monsieur DE CHOULOT Etienne	
Monsieur DE LEO Claudio	Absent excuse procuration à M. de CHOULOT
Monsieur DE ROLLAN DALLON Jacques	

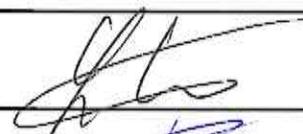
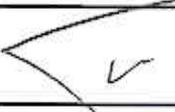
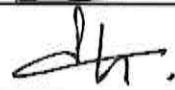
Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024015-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur DEBONO Yves	
Monsieur DECOUT Jacques	
Monsieur DELAVault André	
Monsieur DUPREZ Thierry	
Monsieur EGROT Gérard	
Madame GARNAUD Aurélie	Absente excusée par procuration à M. AMIOT
Monsieur LE CAM Olivier	
Monsieur MALLERON Dominique	
Monsieur MAZABRAS Jean-Claude	Absent
Madame METENIER Martine	
Madame MOULINNEUF Christine	Absente excusée par procuration à M. AUCLERC
Monsieur PASQUE Jean-François	
Monsieur POLICARD Philippe	
Madame ROGER Stéphanie	
Madame SEILLIER Sophie	
Monsieur SERVOIS Bertrand	
Madame TRINQUET Simone	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 018-200032514-20240408-CDC2024015-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Madame VERNEAU Marie-Pierre

Absente Excusée Procuration
à Mme BIANCHÉ CHEVALIER

Certifié exécutoire par le Vice-Président, Joël VIGNEL, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication
le 11/04/2024

A Sancerre le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024015-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	22

Vote
A la majorité
Pour : 5
Contre : 17
Abstention : 8

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024016 – Augmentation des Taxes directes locales

*Vu le Code de Collectivités Territoriales
Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,
Vu le budget primitif de l'exercice 2024,
Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,*

Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, REFUSE, à la majorité (17 Contre ; 5 Pour Mme BLANCHÉ CHEVALLIER et son pouvoir pour Mme VERNEAU, M. DOUSSET, Mme MENARD, et M. VIGNEL ; 8 Abstentions M. AUCLERC et son pouvoir pour Mme MOULINNEUF, M. CHARACHE, M. De ROLLAN DALON, M. PASQUÉ, M. POLICARD, Mme TRINQUET, Mme VASICEK) de fixer le taux des taxes comme suit :

• Taxe foncière (bâti) :	2,27%
• Taxe foncière (non bâti) :	4,04%
• Taxe d'habitation additionnelle :	2,96%
• Cotisation foncière des entreprises :	3,93%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024016-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 11/04/2024

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024017 – Maintien des taux 2023 des Taxes directes locales

Vu le Code de Collectivités Territoriales

Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,

Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2024.

Suite au refus de l'assemblée d'augmenter les taxes, M. Le Président indique qu'il faut tout de même voter des taxes.

Compte tenu des augmentations des bases décidées par l'Etat sur ces deux dernières années (7,86 % en 2023 et 3,00% pour 2024) il est proposé de ne pas augmenter les taxes sur 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, (25 Pour et 5 Abstentions Mme BLANCHÉ CHEVALLIER et son pouvoir pour Mme VERNEAU, M. DOUSSET, Mme MENARD, et M. VIGNEL), de fixer le taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 2,06%
- Taxe foncière (non bâti) : 3,67%
- Taxe d'habitation additionnelle : 2,69%
- Cotisation foncière des entreprises : 3,57%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

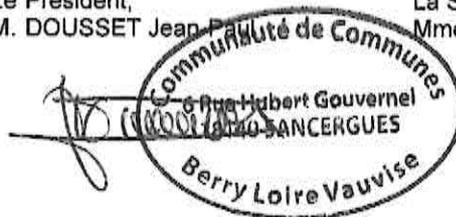
En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024017-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024017-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	5 340 739	2,06		5 567 000	114 680	2,06	114 680
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 092 354	3,67		1 133 000	41 581	3,67	41 581
Taxe d'habitation additionnelle	1 495 322	2,69		1 503 000	40 431	2,69	40 431
CFE additionnelle	1 269 893	3,57		1 272 000	45 410	3,57	45 410
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	>>>	0	0		
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					242 102		242 102
Total des CFE unique, de zone et éolienne					0		0

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	8	9	10
Taux additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâtie additionnelle		2,06	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	$\frac{242102}{242102} = 1,000000$	3,67	
Taxe d'habitation additionnelle		2,69	
CFE additionnelle		3,57	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Fraktion de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	>>>	
CFE éolienne	>>>	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
71 759	0	0	0	38 032	0	0	109 791

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
247 102		109 791		356 893

À BOURGES

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques

ISABELLE PHEULPIN

À Sancerques

Le 08 Avril 2024

Pour le Groupement

Le Président, Jean-Paul DOUSSET

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	788 847	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Locaux industriels	11 134	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	0	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	0	b. Par la loi (terres agricoles)	276 903	f. Stations radioélectriques	0
Taxe d'habitation :	0	c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotations pour perte de THLV	>>>	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	71 759
Cotisation foncière des entreprises :	0	b. Par la loi	883 318	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	1 978	a. Résidences secondaires et assimilées	1 503 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	24 920	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	0	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	48 352	b. Taux maximum	3,13
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE	
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	
CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2024	
>>>	>>>	>>>	
>>>	>>>	>>>	
>>>	>>>	>>>	
>>>	>>>	>>>	
>>>	>>>	>>>	
Taux maximum :		Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	
a. De droit commun	>>>	a. au niveau national	CFE éolienne
b. Dérogatoire	>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>
c. Avec rattrapage	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	
d. Avec capitalisation	>>>	>>>	
e. Avec majoration spéciale	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN	
Taux moyens pondérés :		Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. En cas de changement de périmètre	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	>>>	a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>	b. Taxe foncière non bâtie	50,82

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024018 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024

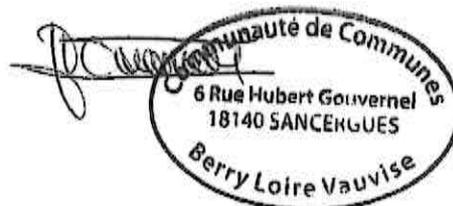
Considérant le montant réclamé par le SICTREM de Baugy, et afin d'assurer l'équilibre financier de la compétence, le taux doit être augmentée pour atteindre la somme demandée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 Pour et 2 Abstentions M. CHARACHE et M. DEBONO), le Conseil Communautaire prend acte du taux de 17,78 % pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11/04/2024
ID : 018-200032514-20240408-CDC2024018-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVISE

Bases exonérées sur délibération : 0
 Bases écrites plafonnement TEOM : 80 657
 Coefficient : 2.00
 Bases définitives de l'année précédente : 3 253 355
 Bases prévisionnelles d'imposition : 3 403 191

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	3 403 191	17,78 %	605 087,35

A BOURGES, le 12 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

ISABELLE PHEULPIN

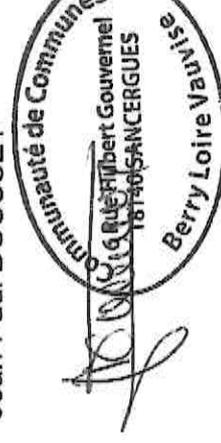
A SANCERGUES, le

Le Préfet,

A SANCERGUES, le 08/04/2024

Le Président,

Jean-Paul DOUSSET



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVOISE 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	012 ARGENVIERES	P	393 301
	025 BEFFES	P	523 945
	053 CHARENTONNAY	P	254 023
	099 GARIGNY	P	207 129
	110 HERRY	P	955 811
	120 JUSSY LE CHAUDRIER	P	477 378
	184 PRECY	P	273 060
	220 ST LEGER LE PETIT	P	318 544

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : C18-2000325-4-20240408-CDC2024018-DE



Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 240 BERRY LOIRE VAUVISE

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
012	ARGENVIERES	2 597	6 637
025	BEFFES	2 661	5 166
053	CHARENTONNAY	2 448	5 746
099	GARIGNY	2 367	5 690
110	HERRY	2 442	37 687
120	JUSSY LE CHAUDRIER	2 344	7 631
184	PRECY	2 412	2 367
220	ST LEGER LE PETIT	2 324	9 733

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : C15-2003032514-20240408-CDC2024018-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A la majorité
Pour : 27
Contre : 1
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024019 – Fixation du produit de la taxe GEMAPI

Le Président de la Communauté de Communes expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des tableaux de répartition transmis par les divers syndicats et fournis en annexe.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (27 Pour, 1 Contre M. DELAVault, 2 Abstentions Mme BLANCHÉ CHEVALIER et son pouvoir pour Mme VERNEAU)

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 67 929,32 € selon la décomposition suivante :

- 18 274,92 € au titre du SIRVAA
- 181,54 € au titre du SIVY
- 5 472,86 € au titre de l'EPL
- 44 000,00 € au titre du PAIC de Nevers

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

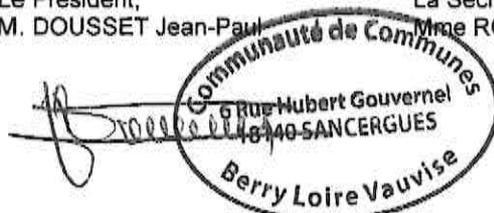
En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024019-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 11/04/2024

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024020 – Subventions

Sur proposition de la commission budget, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Association Herry Bambelle	7728,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Herry	500,00 €
Comice Rural	4200,00 €

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024020-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne
Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024021 – Affectation du résultat - Budget Général

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 649,84
B. Résultats antérieurs reportés	116 359,32
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)	196 009,16
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 31 146,0073
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 2 000,0000
Besoin de financement F.= D. + E.	33 146,73
AFFECTATION = C.=G.+H.	196 009,16
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G.= au minimum couverture du besoin de financement F.	33 146,73
3) Report en exploitation R 002	162 862,43
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

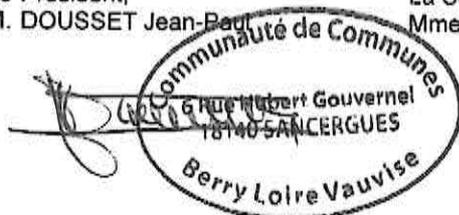
En CDC le 10/04/2024

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024021-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A la majorité
Pour : 29
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/04/2024
Et
Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024022 – Vote du Budget Général 2024

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget général de la Communauté de Commune (444) 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 351 938,25 EUR et en section d'investissement à 218 146,73 EUR, l'approuve à majorité (29 Pour ; 1 Contre M. DEBONO).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024022-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président, Jean-Paul DOUSSET,
A Sancergues, le 08/04/2024
Le Président, Jean-Paul DOUSSET,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,
A Sancergues, le 08/04/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 30
VOTES : Pour : 20
 Contre : 1
 Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président	
Monsieur CHARACHE Jean-Luc, Vice Président	
Monsieur VIGNEL Joël, Vice Président	
Madame MENARD Francine, Vice Présidente	
Madame VASICEK Monique, Vice Présidente	
Monsieur AMIOT Jean Christophe	
Monsieur AUCLERC Thierry	
Madame BLANCHÉ CHEVALIER Chantal	
Monsieur BOLNOT Yves	Absent excuse inscription à M. EGROT
Monsieur CHAPELIER Bruno	
Monsieur DE CHOULOT Etienne	
Monsieur DE LEO Claudio	Absent excuse inscription à M. de CHOULOT
Monsieur DE ROLLAN DALLON Jacques	

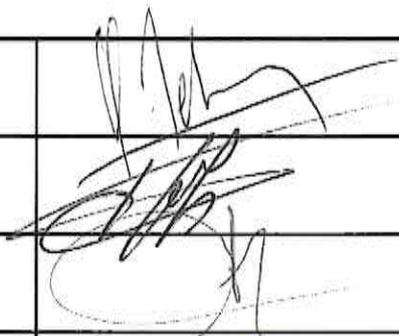
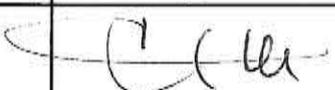
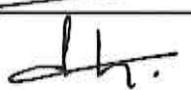
Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024022-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur DEBONO Yves	
Monsieur DECOUT Jacques	
Monsieur DELAVault André	
Monsieur DUPREZ Thierry	
Monsieur EGROT Gérard	
Madame GARNAUD Aurélie	Absente excusée procuration à M. AMIOT
Monsieur LE CAM Olivier	
Monsieur MALLERON Dominique	
Monsieur MAZABRAS Jean-Claude	Absent
Madame METENIER Martine	
Madame MOULINNEUF Christine	Absente excusée procuration à M. POCLERE
Monsieur PASQUE Jean-François	
Monsieur POLICARD Philippe	
Madame ROGER Stéphanie	
Madame SEILLIER Sophie	
Monsieur SERVOIS Bertrand	
Madame TRINQUET Simone	

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024022-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Madame VERNEAU Marie-Pierre

Absente excuse par dérogation
à Mme BUNCHE CHEVALIER

Certifié exécutoire par le Président, Jean-Paul DOUSSET, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024... et de la publication le 11/04/2024.

A Sancergues, le 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024022-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	30

Vote
A l'unanimité
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 11/04/2024

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024023 – Renouvellement de la convention Initiative Cher

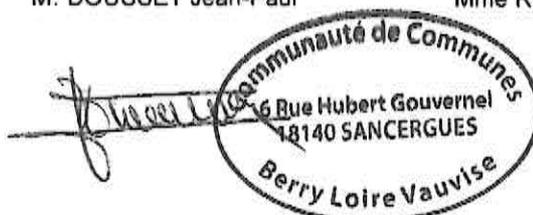
M. Le président indique que la convention de partenariat avec Initiative Cher arrive à échéance au 30 avril 2024, et qu'il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise le Président à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024023-DE



**CONVENTION OPERATIONNELLE 2024-2027
MODALITES PRATIQUES ET FINANCIERES DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT**

COMMUNAUTES DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

INITIATIVE CHER

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024023-DE

Convention de partenariat

Entre :

- La **Communauté de communes BERRY LOIRE VAUVISE** située 6 rue HUBERT GOUVERNEL – 18140 SANCERGUES, représentée par Mr Jean Paul DOUSSET, Président, ci-après désignée « la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE »

D'une part,

Et :

- L'**Association INITIATIVE CHER**, association loi 1901, dont le siège social est situé, 6 rue Maurice Roy 18000 Bourges, représentée par son Président, Monsieur Patrick RAVARD, ci-après désignée « Initiative Cher »,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Préambule

La Communauté de communes BERRY LOIRE VAUVISE et Initiative ont la même volonté d'agir pour le développement économique du territoire.

Aussi, afin d'accompagner au mieux les entreprises dans leur création et leur développement, un partenariat est envisagé, concernant notamment l'accompagnement financier des porteurs de projet ou chefs d'entreprise.

Initiative Cher souhaite être un interlocuteur de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE et renforcer leur collaboration en apportant savoir-faire et expertise. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat durable.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités pratiques et financières des actions.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024023-DE



Article 1 : Objet de la convention

L'objet de ce partenariat est d'accompagner la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE dans la mise en œuvre des actions qui ont pour objectifs de favoriser la création, le maintien et le développement des activités sur son territoire.

Ces actions prennent la forme notamment :

- D'un soutien aux porteurs de projet et aux entreprises pour tous leurs projets de création, de développement et de transmission.
- D'un accompagnement de la collectivité dans ses projets économiques.

Article 2 : description des actions

Initiative Cher octroie notamment des prêts d'honneur (sans intérêt, sans garantie ni frais de dossier) à des créateurs, repreneurs ou chefs d'entreprise afin de faciliter la réalisation de leur projet et de leur faciliter l'accès aux crédits bancaires.

2.1 Accompagner les futurs entrepreneurs

Initiative Cher accompagne, instruit et prépare ses dossiers financiers :

- Elle utilise notamment l'outil IP2.0/ARKA, utilisé par Initiative France.
- Renvoie vers les acteurs compétents en fonctions des besoins décelés auprès du chef d'entreprise (chargé de développement économique, Chambres consulaires, banque, expert-comptable...)
- Transmet le nouveau projet aux structures concernées. (Mairie, Communauté de Commune, Pays ...)
- Informe les différents acteurs des éventuelles évolutions du projet.
- Met à disposition l'ensemble de ses outils de financements aux entrepreneurs de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE.

2.2 Accompagner les entrepreneurs dans leur projet de développement

Au même titre que l'accompagnement des futurs entrepreneurs, Initiative Cher accompagnera les chefs d'entreprise dans leurs différents projets de développement (investissement matériel, agencement locaux, innovation...)



2.3 Octroi des prêts d'honneur et expertise des dossiers

Les outils de financement sont mis à disposition des chefs d'entreprises de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE ainsi qu'à toutes personnes en charge du développement économique pour suivre l'avancée des dossiers.

- Prêt création / reprise
- Prêt croissance
- Prêt reprise transmission
- **Prêt agricole**
- Prêt initiative remarquable
- Prêt innovation
- PH solidaire
- PH BPI

La mise en place d'un comité technique permettra d'apporter l'expertise, la viabilité et faisabilité du projet.

Ce comité sera composé d'experts-comptables, de conseillers bancaires, de bénévoles, de chefs d'entreprise, d'assureurs...

Chacun s'engage à intervenir et voter en toute impartialité sur les éléments communiqués dans le dossier.

Les élus de la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE, les Maires des lieux d'implantation ainsi que le chargé de développement économique seront invités à y participer, sans droit de vote comme nous l'exige Initiative France mais avec un avis consultatif.

Ce comité se réunira une fois par mois à Sancerre / St Satur et couvre plusieurs Communauté de Communes. Il se tiendra sous réserve de présentation de deux dossiers à minima.

Article 3 : Date d'effet

La présente convention est conclue pour une durée de trois années pleines à compter du 1^{er} mai 2024 soit jusqu'au 31 décembre 2027 et prévoit des points d'étape réguliers ainsi qu'un outil de suivi.

Article 4 : Conditions financières

1. Participation financière

La Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE, s'engage à verser, une participation financière sous forme d'une subvention fixée pour chaque année à hauteur **de 10% des aides octroyées sur le territoire** sur la moyenne des 3 dernières années. Cette aide est plafonnée à **2 000 €** maximum par an.

Le premier appel de fond sera envoyé en fin d'année 2024.

Le dernier appel de fond sera envoyé en fin d'année 2027.

Article 5 : Modalités de paiement

Chaque année sur appel de fonds transmis courant Novembre.

Article 6 : Délai de paiement

La Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE disposera d'un délai de paiement de 90 jours suivant l'appel de fond.

Article 7 : Confidentialité

Initiative Cher et la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE reconnaissent que, au titre de la présente convention, elles auront accès à des informations que les autres parties considèrent comme confidentielles, notamment celles des entreprises et des porteurs de projets via l'outil IP2.0/ARKA.

Chaque partie s'engage à protéger les informations confidentielles des autres parties, des entreprises et des porteurs de projet et à ne pas les communiquer à des tiers.

Article 8 : Evaluation des actions

Le suivi des actions sera réalisé par Initiative Cher, avec l'outil de suivi IP2.0/ARKA, conformément aux modalités prévues.

Différents indicateurs sont suivis :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de prêts d'honneur engagés
- Montants des prêts bancaires associés
- Montant injectés dans l'économie du territoire
- Emplois créés ou maintenus

Chaque entreprise s'engage, dès le lancement de son activité à transmettre à Initiative Cher, des indicateurs mensuels sur son entreprise permettant le suivi. (Chiffre d'affaires et trésorerie).

Article 9 : Information et communication

Initiative Cher et la Communauté de Communes BERRY LOIRE VAUVISE ont une ambition partagée qui est de favoriser le développement économique du territoire.

Cette ambition passe, dans la mesure du possible, par la mise en place d'actions de communication et de promotion des différentes actions menées en commun :

- Promotion de ces actions sur les supports internes de communication des partenaires (affiche, insertion presse, newsletters...),

- Élaboration par les signataires de la convention de supports de communication (affiches, insertion presse...).

Les partenaires s'engagent à s'informer et à se concerter avant toute action de communication envisagée à propos des actions communes.

Fait à Bourges, en deux exemplaires originaux le

Pour Initiative Cher

Le Président,

Patrick RAVARD

Pour la CDC
BERRY LOIRE VAUVISE

Le Président,

Jean Paul DOUSSET

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	28

Vote
A la majorité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 11/04/2024

Et

Publication sur le site internet de la CDC BLV le : 11/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit Avril à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la Salle des Fêtes de Sevry, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 26/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 26/03/2024.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël
DE CHOULOT Etienne (*Présent mais s'est absenté pendant les débats et les votes*)

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, MOULINNEUF Christine à M. AUCLERC Thierry, VERNEAU Marie-Pierre à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MM : BOLNOT Yves à M. EGROT Gérard, DE LEO Claudio à M. DE CHOULOT Etienne

Absent(s) : M. MAZABRAS Jean-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Stéphanie

CDC2024024 – Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme - Bilan de la concertation

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants, L. 153-49 et suivants et R. 153-13 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même Code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé 31/05/2021 ;

VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 08/09/2023 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13/03/2023 fixant les modalités de concertation ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024024-DE

Le Président rappelle les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 13/03/2023 :

- *Deux cahiers de concertation qui seront disponibles l'un en mairie Herry et l'autre au siège de l'intercommunalité*
- *La publication d'un article dans les bulletins communaux/intercommunaux ou sur les sites internet*
- *L'affichage d'un panneau d'exposition expliquant le projet durant l'enquête publique*

Le Président présente ensuite aux élus le bilan de cette concertation dont le détail est joint en annexe.

Il précise également, que conformément à l'article L. 153-54 du Code de l'urbanisme, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise a fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la Commune de Herry et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme avant l'enquête publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE TIRER** un bilan favorable de la concertation.

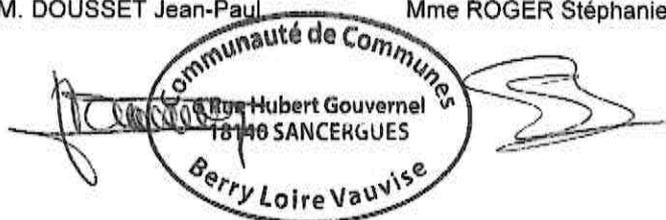
Conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

Le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise sera ultérieurement soumis à enquête publique. Cette enquête publique sera réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'environnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 10/04/2024
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

La Secrétaire,
Mme ROGER Stéphanie



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 018-200032514-20240408-CDC2024024-DE